



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 mars 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement, Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables et France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 20-03-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 20-03-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 5.1.2 « Rapport du directeur général sur l'état des finances au 31 décembre 2019 : dépôt », 8.1.2. « Décret 154-2020 Sûreté du Québec – Somme payable par les municipalités pour les services – modification : dépôt », 11.1.1.5 « Avis de conformité pour la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot - Règlements numéro 437-53 et 515-7 », 14.1.1 « Budget provincial du gouvernement du Québec 2020-2021 : dépôt » et 14.1.2 « Fédération québécoise des municipalités – Une vision sur le long terme : dépôt ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020 : ADOPTION**

CA 20-03-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 février 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

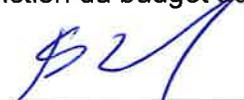
5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 20-03-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 20-03-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-03-11, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES AU 31 DÉCEMBRE 2019 : DÉPÔT

Madame Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables, procède au dépôt du rapport du directeur général sur l'état des finances de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 31 décembre 2019.

5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES 2020 : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Salon des vins de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-970;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de procéder à l'achat d'une commandite « Rosé » au montant de 1 000 \$ au Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.3.2 GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CCIVS) DU 7 MAI 2020 : POSITIONNEMENT

CA 20-03-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



de procéder à l'achat d'une table complète de 10 personnes pour le gala de la CCIVS du 7 mai 2020 au coût de 2 100 \$ à partager avec Développement Vaudreuil-Soulanges et que les sommes soient prises au poste budgétaire 02-110-00-970.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT - DEMANDE AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES DE SE CONCERTEUR POUR RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT AFIN DE DESSERVIR PROMPTEMENT ET À DES COÛTS RAISONNABLES ET PRÉVISIBLES LES ZONES NON OU MAL DESSERVIES EN LARGE BANDE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.2.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT - DEMANDE DE MODIFICATION DU CODE MUNICIPAL, AMENDES EN FONCTION DE LA GRAVITÉ DE L'INFRACTION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC - TROP-PERÇU 2019 : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le trop-perçu à recevoir pour l'année 2019 sera modifié en raison du nouveau *Décret 154-2020 Sûreté du Québec – Somme payable par les municipalités pour les services – modification* du 26 février 2020. Les nouvelles règles de calcul sont catastrophiques pour les MRC contribuant déjà à plus de 80 % à la facturation pour le service de la Sûreté du Québec. Pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges, une augmentation d'environ 5,7 % est à prévoir.

8.1.2 DÉCRET 154-2020 SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES – MODIFICATION : DÉPÔT

Ce point et le document ont été traités en 8.1.1.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1 ENTENTES PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES VÉHICULES ACQUIS POUR LES BESOINS DES ÉQUIPES DE SAUVETAGE HORS RÉSEAU ROUTIER, DU DRONE ET DE LA FORMATION DU PERSONNEL : AUTORISATION



CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait l'acquisition des équipements et des véhicules autorisés par le ministère de la Sécurité publique en vertu d'une aide financière de 153 593 \$ afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie (SSI) des villes et municipalités de Hudson, Pincourt, Rivière-Beaudette, Saint-Lazare, Sainte-Marthe et Vaudreuil-Dorion sont les équipes de sauvetage hors réseau routier de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les équipes de sauvetage hors réseau routier assurent la protection de tout le territoire de la MRC, ladite protection établie de la façon suivante :

- SSI Hudson : Hudson;
- SSI Pincourt : Pincourt, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil;
- SSI Rivière-Beaudette : Rivière-Beaudette, Les Coteaux, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique;
- SSI Saint-Lazare : Saint-Lazare, Les Cèdres, Pointe-Fortune et Rigaud;
- SSI Sainte-Marthe : Sainte-Marthe, Coteau-du-Lac, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton et Très-Saint-Rédempteur;
- SSI Vaudreuil-Dorion : Vaudreuil-Dorion, L'Île-Cadieux, Pointe-des-Cascades et Vaudreuil-sur-le-Lac.

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de L'Île-Perrot possède l'équipe de drone utilisée en soutien aux équipes de sauvetage hors réseau routier de la MRC;

CONSIDÉRANT le besoin de préciser les engagements de chacune des parties pour l'entreposage et l'entretien des équipements ainsi que pour la formation du personnel;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer des ententes avec les villes et municipalités de Hudson, L'Île-Perrot, Pincourt, Rivière-Beaudette, Saint-Lazare, Sainte-Marthe et Vaudreuil-Dorion portant sur l'entreposage et l'entretien des équipements et des véhicules, le drone ainsi que sur la formation du personnel.

Proposition adoptée.

8.2.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - 19 MARS 2020 : RAPPEL

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un rappel que l'assemblée publique de consultation relativement au projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie aura lieu le 19 mars 2020 à 19 h 30 à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Clet.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PRÉVUE LE 16 MARS 2020 : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe qu'une rencontre est prévue le 16 mars 2020 avec la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbeault, la MRC et les maires des municipalités ayant été touchées par les inondations en 2017 et 2019.



8.3.2 CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU MINISTRE DES TRANSPORTS - AUTOROUTE 20 ET PONT PROULX - URGENCE À L'APPROCHE DES INONDATIONS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Il précise qu'il s'agit de la deuxième demande de rencontre avec le ministre des Transports, François Bonnardel, et qu'il est toujours sans réponse.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 INSTALLATION D'UNE CANALISATION SUR LA DÉCHARGE SAINT-LAZARE SOUS LE CHEMIN SAINTE-ANGÉLIQUE À SAINT-LAZARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus, ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Lazare du 2 mars 2020 pour l'installation d'une canalisation de 25 mètres de longueur sur la Décharge Saint-Lazare sous le chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est jugée conforme à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser la Ville de Saint-Lazare à **procéder** à l'installation de la canalisation sur la Décharge Saint-Lazare sous le chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 COLLECTE, TRANSPORT ET RÉCUPÉRATION DES APPAREILS NON FONCTIONNELS CONTENANT DES HALOCARBURES : RENOUELEMENT DE CONTRAT

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, informe que 1570 appareils non fonctionnels contenant des halocarbures ont été collectés en 2019 sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, dont 72 ont été ramassés par le Carrefour de l'espoir. Elle rappelle que les citoyens ont deux options pour se départir de leurs appareils non fonctionnels contenant des halocarbures, soit d'aller les déposer à l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion, soit d'appeler le Carrefour de l'espoir qui offre le service de collecte et transport.



CONSIDÉRANT la résolution du CA 14-05-14-14 de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de convenir d'un partenariat avec l'organisme Le Carrefour de l'Espoir pour un projet pilote de collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'atteinte des objectifs du projet pilote, des contrats ont été octroyés annuellement à l'organisme pour poursuivre le projet de collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures;

CONSIDÉRANT QUE ces appareils sont ensuite transportés et valorisés par l'entreprise PureSphera, tel que convenu dans le contrat avec la MRC renouvelé jusqu'au 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en cours avec le Carrefour de l'Espoir vient à échéance le 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a modifié le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises pour soumettre les producteurs de gros appareils électroménagers au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP);

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a annoncé que les entreprises visées devront mettre en oeuvre leur programme de récupération et de valorisation au plus tard le 5 décembre 2020 pour les appareils visés, mais que les détails du programme ne sont pas connus;

CONSIDÉRANT QUE Le Carrefour de l'Espoir a été avisé de ce qui précède et a accepté que le renouvellement du contrat pour la collecte, transport et récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures soit conditionnel à ce que la MRC de Vaudreuil-Soulanges puisse unilatéralement le résilier sans indemnité selon la mise en oeuvre du programme de récupération et de valorisation des appareils électroménagers du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, le transport et la récupération des appareils non fonctionnels contenant des halocarbures » à l'organisme Le Carrefour de l'Espoir pour un montant maximum de 5 000 \$, en fonction du nombre d'appareils collectés pour la période du 31 mai 2020 au 31 mai 2021.

Proposition adoptée.

10.2.2 VERSEMENT DE LA COMPENSATION 2019 DANS LE CADRE DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10.4 ÉCOCENTRES

10.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES PNEUS HORS NORMES : OCTROI DE CONTRAT



Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, informe que plus de 10 000 tonnes de pneus ont été récupérées en 2019.

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les pneus hors normes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Revalorisation TPOL inc.* en date du 31 janvier 2020 pour une période de deux ans, s'échelonnant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction du tonnage réel collecté;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Collecte, transport et valorisation des pneus hors normes du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » à *Revalorisation TPOL inc.* pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, en fonction du tonnage réel collecté pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENT NUMÉRO 526.9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 526

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.9 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 526 afin de modifier certaines dispositions sur les cases de stationnement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 526.9 de la ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 526.9 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.



11.1.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 692 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 582

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de construction numéro 692 a pour objet de remplacer le Règlement numéro 582 relatif à la construction afin d'introduire, modifier et retirer certaines dispositions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 692 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 692 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1079 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 771

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1079 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1079 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1079 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 528-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTITULÉ LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 528 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 529-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 529

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 528-15 a pour objet de modifier le Règlement intitulé le Plan d'urbanisme numéro 528 afin de créer une affectation publique à même une aire commerciale-industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-20 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement de stationnements et d'enseignes, aux projets intégrés ainsi que de modifier les grilles de spécifications de certaines zones;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 528-15 et 529-20 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 528-15 et 529-20 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.5 NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 515-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 515

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-53 a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 437 afin de modifier des définitions, des dispositions applicables aux constructions accessoires, aux revêtements et aux allées d'accès ainsi que de créer une nouvelle zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 515-7 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 515 afin de modifier les dispositions concernant les revêtements extérieurs, la préservation des arbres lors de l'implantation des réseaux d'électricité et les aménagements renforçant l'utilisation des réseaux de déplacements actifs;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 437-53 et 515-7 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 437-53 et 515-7 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

11.3 RENCONTRE SUR LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX - 12 MARS 2020 : RAPPEL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, rappelle que la rencontre portant sur les équipements régionaux aura lieu le 12 mars 2020 à 17 h.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UN PROJET DE BATEAU-RESTAURANT DANS L'EMBOUCHURE OUEST DU CANAL DE SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la valeur du canal de Soulanges pour le développement récréotouristique et économique pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT les négociations en cours entre la MRC et le ministère des Transports (MTQ) concernant une entente de gestion du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) a été mandaté par la MRC pour accompagner les entreprises et mettre en œuvre le plan de développement économique du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'un projet de bateau-restaurant dans l'embouchure ouest du canal est actuellement en développement;

CONSIDÉRANT les rencontres qui ont eu lieu entre DEV, la Ville de Coteau-du-Lac, la Municipalité des Coteaux et les promoteurs du projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par la Ville de Coteau-du-Lac et la Municipalité des Coteaux pour accueillir et faciliter l'implantation du projet sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les discussions en cours entre DEV et le MTQ relativement à ce projet;

CONSIDÉRANT le besoin de déposer au MTQ une demande d'autorisation d'occupation du lot 1688997 permettant l'opération du bateau-restaurant pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que cette autorisation ne peut être délivrée directement par le MTQ à une entreprise privée;

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis d'occupation sera assumé par DEV;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'appuyer les démarches de DEV en lien avec le projet de bateau-restaurant et **d'autoriser** la MRC à déposer une demande au MTQ d'émettre à DEV, pour le lot 1688997 attenant au canal, une permission d'occupation d'une durée de 3 ans, ou jusqu'à la signature de l'entente de gestion du canal de Soulanges.

Proposition adoptée.

12.1.2 RÉSOLUTIONS DES MRC DU GRANIT ET DES LAURENTIDES EN APPUI À LA MRC DE MONTCALM - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET TOUT AUTRE REVENU AUTONOME DE LA MRC ET LES RÈGLES ENTOURANT LES SOMMES - CONTRIBUTION DU MILIEU : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.1.3 PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES - PROCHAINE RENCONTRE D'ÉCHANGE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la subvention de 8 600 \$ reçue du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour le projet échange de bonnes pratiques pour l'implantation d'un pôle agroalimentaire dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 8 600 \$ est prévue au Fonds de développement du territoire pour ce projet;

CONSIDÉRANT les retombées économiques pour la région de Vaudreuil-Soulanges depuis le début de ce projet;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-03-11-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



d'autoriser une nouvelle rencontre d'échange avec la Communauté de communes de Pouzauges dans le but de préparer une prochaine grande mission portant sur l'aménagement du territoire et le développement économique et de nommer quatre représentants à cette rencontre, soit messieurs Patrick Bousez, préfet, Guy Pilon, président de Développement Vaudreuil-Soulanges, Guy-Lin Beaudoin directeur général, et madame Joanne Brunet, directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. HABITATION

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 BUDGET PROVINCIAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2020-2021 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

14.2 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – UNE VISION SUR LE LONG TERME : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que l'Organisation mondiale de la santé a qualifié le nouveau coronavirus de pandémie.

Monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique et représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, fait un résumé des sujets présentés lors de la dernière rencontre de l'Alliance, dont une étude sur le transport par camions lourds et les croisières sur le fleuve Saint-Laurent.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 20-03-11-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 48.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier